

Procès verbal – Réunion 04 du 20 mai 2021

Date de convocation : 11/05/2021

Date d'affichage : 11/05/2021

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13

Votants : 13+2pvrs

Le **20 mai 2021**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Patrick PATTYN, Maire.

Etaient présents :

BILEUX Fabrice, BLANCHARD Sandra, CHAN SI YAN Chan, DEVILLIERS Eva, GUILLERMIC Marc, HOMO Christelle, LAQUITAINE Chantal, LEFÈVRE-BÉTÈS Dominique, LE POULLEN Jean-François, MÉRIGOUT Daniel, NEVEU Benoit, PATTYN Patrick, PAYSAN Céline,

Etaient absents excusés :

DIAZ Ramon, *excusé – donne pouvoir à PATTYN Patrick*

RÉNIER Yann *excusé – donne pouvoir à LE POULLEN Jean-François*

Secrétaire de séance : Marc GUILLERMIC

La réunion précédente en date du 08 avril 2021 est approuvée par l'ensemble du Conseil Municipal.

1) BUDGET- FINANCES

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS (ET AUTORISATION DU MAIRE) :

✓ **ANTI PINCE DOIGTS (DEL. N°04/20-2021)**

Le Conseil Municipal décide l'achat d'anti pince doigts pour l'école maternelle, pour un montant de 1 006,92€ HT (1 208,30€ TTC), demande un fonds de concours auprès des services de l'E.P.N. et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Les crédits ont été prévus au budget 2021.

✓ **REPLACEMENT CHAUFFE-EAU ECOLE (DEL. N°04/21-2021)**

Le Conseil Municipal décide du changement du chauffe-eau de l'école maternelle, pour un montant de 961 € HT (1 057,10 € TTC), demande un fonds de concours auprès des services de l'E.P.N. et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Les crédits ont été prévus au budget 2021.

✓ **REPLACEMENT DE CERTAINS EXTINCTEURS / MISE AUX NORMES**

A revoir lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

✓ **DEVIS REPLACEMENT CHAUFFE-EAU-EAU ECOLE (DEL. N°04/22-2021)**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour le remplacement du chauffe-eau de l'école maternelle.

Jérôme FER Sarl a été retenu, pour un montant de 961 € HT – 1 057,10 € TTC.

✓ **VENTE AU BENEFICE DES HABITANTS D'EMALLEVILLE : FIXATION DU TARIF PAR STERE POUR LA VENTE DU BOIS (UNITE A RETENIR PAR EXEMPLE) (DEL. N°04/23-2021)**

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre dernier, la commune envisageait de faire une coupe de bois sur une parcelle communale pour début 2021 (mais avant mars). Les personnes intéressées devaient se faire connaître en Mairie.

Il convient donc :

- de fixer le tarif par stère pour la vente du bois : l'unité a été retenue : 14€ / stère
- La vente était au bénéfice des habitants d'Emalleville

Des titres individuels seront émis à l'encontre des acheteurs (détail du calcul dans le titre).

2) ENVIRONNEMENT - URBANISME :

✓ **DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL N°02721621F0004) (DEL. N°04/24-2021)**

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à la demande du certificat d'urbanisme de la société AGEOSE, Géomètre-Expert.

Le PLUi-HD est établi sur une seule habitation, sur la parcelle D 455.

S'il devait y avoir 2 constructions, le déboisement sera limité sur chaque parcelle.

3) FONCTION PUBLIQUE :

✓ **AUTORISATION AU MAIRE A AVOIR RECOURS A UN AGENT CONTRACTUEL POUR UN BESOIN NON PERMANENT, SUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (DUREE DETERMINEE + GRADE + DHS)**

Le Conseil Municipal décide de ne pas prendre un agent en CDD sur la période de mars à mai, compte tenu de la date d'arrivée du nouvel agent au 1^{er} juin prochain.

4) SYNDICATS, EPCI :

✓ **DELIBERATION POUR L'ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 13 AVRIL 2021 (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES) (DEL. N°04/25-2021)**

Au cours de l'existence de la Communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE issue de la fusion entre la Communauté d'agglomération GRAND EVREUX AGGLOMERATION et la Communauté de communes LA PORTE NORMANDE, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit évaluer les charges liées aux transferts de compétences par les communes au nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale ainsi constitué.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est codifiée au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

La CLECT doit rendre au Conseil communautaire et aux communes, ses conclusions (son rapport) sur l'évaluation du coût net des charges transférées dans les 9 mois qui suivent la création d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu notamment d'une fusion, et lors de tout transfert de charges ou extension de périmètre ultérieurs (Loi de finances initiale 2017).

Cette évaluation sert à déterminer le montant des Attributions de compensation, qui correspondent à la somme des ressources provenant de la fiscalité professionnelle perçues sur le périmètre d'une commune moins les charges afférentes aux compétences transférées par celle-ci.

Il doit par ailleurs être adopté par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (Article L5211-5 du CGCT) dans les 3 mois qui suivent sa transmission.

Ainsi, le 13 avril 2021, la CLECT a étudié le rapport portant sur l'ajustement de l'évaluation de la compétence Enfance / jeunesse et le transfert du Programme de Réussite Educative entre la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie et décidé des modalités applicables à la détermination des attributions de compensation définitives revenant aux communes.

Vu l'article 1609 nonies C (IV) du Code Général des Impôts,

Vu le rapport final pour les attributions de compensation définitives 2021 adopté par la CLECT le 13 avril 2021,

COMMUNE D'EMALLEVILLE

27930 EMALLEVILLE

Les membres du Conseil municipal :

ADOPTENT le rapport final et le relevé de décisions de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 13 avril 2021, tel que joints à la présente délibération, les décisions prises par la CLECT étant les suivantes :

1 - Restitution compétence Enfance / jeunesse au coût définitif :

La CLECT retient le principe de non régularisation sur AC provisoires versées en 2019 et 2020 par EPN

2 - Programme de réussite éducative :

La CLECT retient le principe de la mise en place d'une convention de partenariat et de financement entre Evreux Portes de Normandie et la Ville d'Evreux.

1 - Restitution compétence Enfance / jeunesse au coût définitif :

La CLECT retient le principe de non régularisation sur AC provisoires versées en 2019 et 2020 par EPN.

Communes	Attributions de compensation		
	Hors restitution de la compétence Enfance / jeunesse	Restitution Enfance / jeunesse	ANNEE 2021
<i>Les Authieux</i>	9 060,07 €	14 031,00 €	23 091,07 €
<i>Bretagnolles</i>	6 994,81 €	5 523,00 €	12 517,81 €
<i>La Forêt-du-Parc</i>	5 251,87 €	26 564,00 €	31 815,87 €
<i>Fresney</i>	14 550,95 €	18 254,00 €	32 804,95 €
<i>La Baronnie</i>	16 085,94 €	32 772,00 €	48 857,94 €
<i>Grossoeuvre</i>	82 445,03 €	53 488,00 €	135 933,03 €
<i>Jumelles</i>	483,75 €	16 842,00 €	17 325,75 €
<i>Prey</i>	82 859,51 €	46 643,00 €	129 502,51 €
<i>Saint-André de l'Eure</i>	766 791,02 €	166 767,00 €	933 558,02 €
<i>Saint-Germain-de-Fresney</i>	3 590,24 €	8 748,00 €	12 338,24 €
Sous-totaux communes non adhérentes SIVU	988 113,19 €	389 632,00 €	1 377 745,19 €
<i>Bois-le-Roy</i>	32 410,31 €	61 864,00 €	94 274,31 €
<i>Champigny-la-Futelaye</i>	1 490,99 €	12 687,00 €	14 177,99 €
<i>Chavigny-Bailleul</i>	14 698,48 €	27 526,00 €	42 224,48 €
<i>Coudres</i>	8 735,78 €	22 243,00 €	30 978,78 €
<i>La Couture Boussey</i>	209 339,98 €	107 982,00 €	317 321,98 €
<i>Croth</i>	57 721,79 €	58 141,00 €	115 862,79 €
<i>Epieds</i>	10 223,54 €	13 019,00 €	23 242,54 €
<i>Foucrainville</i>	3 494,62 €	2 717,00 €	6 211,62 €
<i>Garenes-sur-Eure</i>	260 929,66 €	89 291,00 €	350 220,66 €
<i>L'Habit</i>	19 966,58 €	23 958,00 €	43 924,58 €
<i>Lignerolles</i>	9 659,44 €	13 374,00 €	23 033,44 €
<i>Marcilly-sur-Eure</i>	171 622,21 €	73 380,00 €	245 002,21 €
<i>Mousseaux-Neuville</i>	38 936,13 €	29 193,00 €	68 129,13 €
<i>Saint-Laurent-des-Bois</i>	12 563,68 €	13 777,00 €	26 340,68 €
<i>Serez</i>	5 628,18 €	5 495,00 €	11 123,18 €
Sous-totaux communes adhérentes SIVU	857 421,37 €	554 647,00 €	1 412 068,37 €
TOTAUX	1 845 534,56 €	944 279,00 €	2 789 813,56 €

2 - Programme de réussite éducative :

La CLECT retient le principe de la mise en place d'une convention de partenariat et de financement entre Evreux Portes de Normandie et la Ville d'Evreux.

✓ **PLUiHD – MODIFICATION N°01 (DEL. N°04/26-2021)**

Le Conseil Municipal valide l'arrêté du 27 avril 2021 portant mise à enquête publique de la modification n°1 du PLUi-HD.

5) QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES

✓ **PREPARATION ET ORGANISATION DES ELECTIONS DE JUIN.**

- ✓ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la signature de la vente du terrain du pylône SFR

La séance se lève à 22h30

Récapitulatif des délibérations
Tableau des signatures des conseillers présents

Délibérations :

- Demandes de fonds de concours :
- ✓ Anti pince doigts (Del. n°04/20-2021)
 - ✓ Remplacement chauffe-eau école (Del. n°04/21-2021)
 - ✓ Devis remplacement chauffe-eau-eau école (Del. n°04/22-2021)
 - ✓ Vente au bénéfice des habitants d'Emalleville : fixation du tarif par stère pour la vente du bois (Del. n°04/23-2021)
 - ✓ Demande de certificat d'urbanisme opérationnel n°02721621F0004) (Del. n°04/24-2021)
 - ✓ Délibération pour l'adoption du rapport de la CLECT du 13 avril 2021 (Commission locale d'évaluation des charges transférées) (Del. n°04/25-2021)
 - ✓ PLUiHD – Modification n°01 (Del. n°04/26-2021)

Patrick PATTYN	Daniel MÉRIGOUT	Chantal LAQUITAINE	Fabrice BILEUX
Sandra BLANCHARD	Ahvee CHAN SIN YAN	Eva DEVILLIERS	Juan-Ramon DIAZ <i>Absent excusé Pouvoir à P. PATTYN</i>
Marc GUILLERMIC	Christelle HOMO	Dominique LEFÈVRE-BÉTÈS	Jean-François LE POULLEN
Benoit NEVEU	Céline PAYSAN	Yann RENIER <i>Absent excusé Pouvoir à J-F. LE POULLEN</i>	